

## Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 07/04/2022

**Présents:** Mmes Pizard Chantal, Dustour Peggy, Michaud Christine, HEINIGER Jessica

Mrs Bregand Frédéric, Chenu Laurent, Gousset Jérôme, Signori Frédéric, Balloch Alexandre, Heuzebroc Franck, Lucereau Daniel

Secrétaire de séance : HEINIGER Jessica

Début réunion 20H00

### 1/ Vote des Comptes administratifs (CA) et de Comptes de Gestion (CG) du Budget communal et du CCAS pour l'année 2021

#### Budget Communal 2021 :

##### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
<b>A Résultat de l'exercice</b>	+ 17 726.72€
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
	+ 261 848.98 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
	279 575.70 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	
Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	
D001 (besoin de financement)	- 59 878.25€
R001 (excédent de financement)	
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
Besoin de financement	€
Excédent de financement	
<b>Besoin de financement</b>	- 59 878.25
<b>AFFECTATION</b>	+ 279 575.70€
<b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	+ 59 878.25 €
<b>Report en fonctionnement R002</b>	+219 697.45€

#### Budget CCAS pour l'année 2021

##### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
<b>A Résultat de l'exercice</b>	+ 375 65 €
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
	+ 5 103.588 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe +(excédent) ou – (déficit)	
	+ 5 479.23 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	

Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
<b>Besoin de financement</b>	0
<b>AFFECTATION</b>	
<b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	€
<b>Report en fonctionnement R002</b>	+ 5 479.23 €

Après discussion entre les différents conseillers sur certains points à préciser, le premier adjoint fait procéder au vote **sans la présence de M. le Maire** :  
Les deux CA sont adoptés à l'unanimité.

### **2) Vote des taxes locales 2022 :**

Rappel 2021 :

Le taux de la taxe d'habitation a été supprimé, et le taux de TFPB du Département était de **24,36% ajouté à celui de la commune**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 Voix POUR et une abstention, les taux suivants pour l'année 2022:

Taxe	Taux votés 2021	Taux 2022
Habitation	supprimé	
Foncière(bâti)	33.24	33.24
Foncière (non bâti)	15.34	15.34

### **3) Présentation des Budgets Primitifs (BP) 2022:**

#### **Budget Communal 2022:**

	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
<b><u>Investissement</u></b>	186 141.65€	186 141.65€
<b><u>Fonctionnement</u></b>	348 934.00€	490 497.45€

#### **Budget CCAS 2022 :**

	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
<b><u>Fonctionnement</u></b>	4 150€	9 479.23€

Après discussion entre les différents conseillers sur certains points à préciser, M. le Maire fait procéder au vote :  
Les deux BP sont adoptés à l'unanimité des présents.

### **6) Subventions 2022:**

Suite aux sollicitations reçues par les associations locales,  
Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

**ACCORDE** une subvention de 1500€ à la Batterie Fanfare.

**ACCORDE** une subvention de 500€ Croq'Loisirs

**ACCORDE** une subvention de 500€ Amicale des jeunes

**ACCORDE** une subvention de 200€ Maison du Patrimoine d'Orchamps

**ACCORDE** une subvention de 3 500.00 € au CCAS d'Etrepigny

## 7) Destination des coupes ONF 2022-2023

Délivrance à la commune pour l'affouage :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Destine** le produit des coupes des parcelles...5af ;8aj ;9aj ; , ainsi que parcelles de chablis à l'affouage ;

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	5af ;11af ;17af ;23af ;24af ; 42af ;50af et 77af	

- **Autorise** le Maire à signer tout autre document afférent.
  - désigne comme bénéficiaires solvables (garants) :
    - HEUZEBROC Franck
    - CHENU Laurent,
  - fixe le volume maximum d'une portion à 15 stères (30 stères) ; ces portions étant adaptées aux besoins exprimés par chaque affouagiste (cf. rôle d'affouage) ;
  - fixe le montant de la taxe d'affouage s'élève à 31€/stère façonné ou 5€ stères à façonner x nombre de stères demandés ;
  - fixe les conditions d'exploitation suivantes :
    - ⇒ L'exploitation de l'affouage se fait par un professionnel dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière. Les portions d'affouage sont mises en stère pour les volumes demandés bord de route.
    - ⇒ Le délai d'exploitation par le professionnel est fixé au 15 avril 2023. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements.
    - ⇒ Le délai d'enlèvement des portions bord de route par les affouagistes est fixé au 31 août 2023 ou 31 octobre 2023 pour le bois à façonner.

**Décide** de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (3)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure	Grumes	Petits bois	Bois énergie
<b>Résineux</b>						Grumes	Petits bois	Bois énergie
						Pelles 11ar18ar,		75r
<b>Feuillus</b>			Essences : Chênes et Hêtres :5af ;11af ;17af ;23af ;24af ;42af ;50af ;75r et 77af			Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie

			SP 11ar					
--	--	--	---------	--	--	--	--	--

**8/ Questions diverses :**

- **Commission Environnement pêche et chasse :** Organise une corvée pour le nettoyage du mur de la Chirelle côté rue de Chaux et de la parcelle 20, le 16 avril 2022.
- **Maison POUX :** le projet est en attente du devis du SIDEC pour l'assistance à maîtrise d'œuvre.
- **Soirées Pizza :** La commune organisera des soirées pizza devant la salle des fêtes, avec buvette tenue par les associations de la commune. 4 dates sont retenues : 29 avril, 17 juin, 26 août et 16 septembre.

Séance levée à 23h00.

Le secrétaire

Le Maire